

Bafa : jusqu'à 300€ d'aides pour la session générale



Quel objectif ?

Favoriser l'accès à des accueils et des loisirs de qualité pour tous les enfants en participant au **financement des sessions générales** (Bafa 1).



Pour qui ?

Les stagiaires doivent :

- Avoir entre **16 ans et 25 ans**
- **Résider dans les Deux-Sèvres, au moment de leur inscription**
- **Signer la charte d'engagement** fourni par l'organisme de formation
- Etre **allocataire** ou rattaché au dossier des parents (il faut percevoir au moins une prestation au moment de l'inscription, allocation de rentrée scolaire compris année N ou N-1)



Quel montant ?

Le montant de l'aide varie selon le type de pension :

- Stage en **internat** : 300€
- Stage en **demi-pension** : 100€



Comment en bénéficier ?

Le jeune doit effectuer son inscription dans un organisme de formation habilité par le Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, conventionné avec la Caf des Deux-Sèvres (liste à retrouver sur le caf.fr).

L'aide sera versée à l'organisme de formation directement.



Comment demander l'aide au Bafa ?

Session générale et d'approfondissement

Je vais passer ma formation générale Bafa 1

OUI

Je suis inscrit auprès d'un organisme de formation conventionné avec ma Caf (voir liste sur www.caf.fr)

NON

Je ne peux pas bénéficier de l'aide Caf mais je me renseigne auprès d'autres dispositifs (Région, CSE, Commune...)

OUI

Je remplis les conditions d'attribution de l'aide au Bafa définies par ma Caf (voir www.caf.fr)

NON

OUI

Je n'ai aucun document à renvoyer à ma Caf, je dois seulement informer l'organisme de formation que je suis bénéficiaire de l'aide Caf, et transmettre les justificatifs demandés (modalités selon organisme) *

OUI

Je vais passer ma formation d'approfondissement Bafa 3

OUI

Je suis inscrit auprès d'un organisme de formation conventionné avec ma Caf (voir liste sur www.caf.fr)

NON

Je télécharge le formulaire "Bafa : Demande d'aide à la formation". Je complète et signe le recto, et je fais compléter le verso en intégralité par les organismes de formation et de stage

Je le renvoie dans un délai de 3 mois maximum suivant la fin de la session d'approfondissement, à l'adresse bafa79@caf79.caf.fr ou sur mon compte allocataire, accompagné de mon RIB



Lorsque l'organisme de formation est conventionné, la Caf lui verse directement les aides. Soit l'organisme déduit le montant de l'aide lors de mon paiement, soit il me rembourse le montant de l'aide à la suite de ma formation.



La Caf étudie ma demande (dossier complet, éligibilité), et me verse l'aide de 200€ sur mon compte bancaire dans un délai de 3 mois maximum (délai variable).

